

Questions orales

● (1430)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné la réponse du premier ministre au sujet des divers choix qui s'offrent en matière économique, je voudrais lui demander, sachant qu'au cours du week-end nous avons appris que l'économie canadienne ne fonctionne qu'à 69 p. 100 de sa capacité, soit le taux le plus bas depuis que des statistiques sont établies à ce sujet, ce qui permettrait de stimuler vigoureusement l'économie sans accroître l'inflation, si le gouvernement envisage d'accorder des réductions d'impôt aux Canadiens à revenus faibles et moyens? Ces personnes dépenseraient l'argent ainsi épargné, ce qui constituerait un excellent moyen de créer des emplois sans attiser l'inflation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois répéter au député que les craintes que j'ai exprimées à Versailles découlent de la sous-utilisation de l'économie canadienne. J'ai exprimé l'espoir que nous parviendrions à venir à bout de l'inflation sans sous-utiliser les forces vives de la nation.

En ce qui a trait aux suggestions du député en vue de stimuler l'économie, je lui répète de se reporter à l'expérience française. La nouvelle est peut-être trop récente pour qu'il soit au courant, mais hier, le gouvernement français, qui avait adopté une politique expansionniste que le député du Nouveau parti démocratique, il s'en souviendra sûrement, nous avait demandé d'imiter et de suivre, a dû dévaluer le franc et adopter volontairement des mesures d'austérité à cause des résultats désastreux de cette politique. Il a donc dû abandonner les mesures stimulantes ou expansionnistes, que le député recommande, au profit de mesures d'austérité.

J'ignore si le ministre des Finances du gouvernement libéral prendra des mesures aussi austères que celles du gouvernement du président Mitterrand, mais je laisse au député le soin d'en juger.

ON DEMANDE DES MESURES DE RELANCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre ferait peut-être mieux d'écouter ma question au lieu de lire attentivement ses notes. Je vais donc répéter. Ma question concerne notre économie, et non pas l'économie française.

On a appris cette fin de semaine que nos usines et que nos bureaux n'étaient utilisés qu'à 70 p. 100. En conséquence, nous pourrions stimuler notre économie sans entraîner pour autant une accélération de l'inflation. Compte tenu de l'état de notre économie, le gouvernement va-t-il envisager sérieusement de prendre des mesures de relance—en accordant des abattements fiscaux, par exemple—qui permettront de créer des emplois sans pour autant contribuer à la hausse du taux d'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous suggère ne nous engager sur la voie de l'expansion. Cette solution, je le répète, a été mise à l'essai

dans plusieurs pays alors que nous traversons une période de stagflation et qu'elle n'a pas marché. Que le député attende la déclaration du ministre. Il pourra alors juger si les mesures qu'il annonce sont de nature à assurer ou non l'expansion de l'économie. La politique que nous suivons actuellement vise à créer des emplois et à faire baisser l'inflation. Nous espérons qu'elle ne va pas entraîner un accroissement du chômage. C'est le même problème que connaissent les pays industrialisés de l'ouest. Nos économies ne fonctionnent pas à pleine capacité comme le député l'a dit, mais elles enregistrent un taux d'inflation élevé.

J'ai demandé à Versailles si la seule façon de réduire l'inflation consistait à accroître encore davantage la capacité de notre économie; j'ai répondu que je ne l'espérais pas. Ni le député, ni son parti ne m'ont encore proposé de solution à ce dilemme. Le député ne nous a rien proposé qui permettrait de juguler l'inflation sans pour autant accroître le taux de chômage. Qu'il me fasse part de sa solution s'il en a une.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROGRAMME DE MISE EN LIBERTÉ SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné que Paul Kocurek, qui avait été condamné pour délit sexuel, était libre sous surveillance obligatoire quand il a agressé sexuellement et assassiné Lise Clausen, âgée de 15 ans, à Duncan, en Colombie-Britannique, en août dernier et que la Commission des libérations conditionnelles lui avait refusé à plusieurs reprises une autorisation d'absence provisoire et une libération conditionnelle parce que les rapports des psychiatres indiquaient qu'il aimait étrangler les femmes avec qui il avait des relations sexuelles, le solliciteur général reconnaîtra-t-il que le programme expérimental de surveillance obligatoire qui a maintenant 11 ans a échoué? Deuxièmement, présentera-t-il une mesure législative pour faire en sorte que la Commission des libérations conditionnelles soit de nouveau chargée de décider si les criminels dangereux doivent être relâchés ou non?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je suis certainement prêt à reconnaître, comme je l'ai déjà signalé, qu'on a constaté au cours des douze dernières années l'existence de graves problèmes à l'égard des dispositions de surveillance obligatoire promulguées par le Parlement et que je ne suis pas satisfait de ces dispositions. J'ai formulé certaines propositions au cabinet en vue de modifier ces dispositions et j'espère pouvoir accéder sous peu à la demande du député et présenter des changements qui donneront plus de mordant aux règles de surveillance obligatoire et confieront des pouvoirs plus étendus à la Commission des libérations conditionnelles.

Des voix: Bravo!